

Résumé de l'entrevue entre les responsables du DFAE – Direction DP – Division Moyen-Orient et Afrique du Nord et la délégation des Associations ayant soutenu la pétition.

A 13 heures, 6'400 signatures ont été remises à la Chancellerie

Lors de l'entrevue accordée par le DFAE, Monsieur Gabrielle Derighetti, de la Division Moyen-Orient et Afrique du Nord, informe la délégation du traitement accordé à une pétition :

- Le Conseil fédéral est tenu de prendre acte du dépôt d'une pétition. Il n'a pas l'obligation d'y donner une suite particulière.
- Néanmoins, l'engagement de la société civile dans la vie politique, et particulièrement dans le domaine de la protection de l'enfance, reçoit une écoute attentive de la part du Département concerné.

Représentante de l'Association des Parrainages d'enfants de Palestine et porte-parole de la délégation, après avoir présenté l'activité de l'Association, je dresse un constat des violations de la Convention des Droits de l'Enfant par Israël :

Violations des articles concernant:

- Droit de l'enfant à se développer dans son environnement familial, social et artistique, dans sa culture, dans sa langue et dans sa religion,
- Protection de son intégrité lors de son arrestation, mesures de protection durant sa détention, interdiction de sanctions arbitraires, protection juridiques lors de son procès.
- Protection particulière accordée à l'enfant au bénéfice du statut de réfugié.

A ce propos, les déclarations d'Ignazio Cassis mettant en question le maintien de l'UNWRA, sont particulièrement préoccupantes, de même que la suspension de la contribution de la Suisse à cet organisme.

Monsieur G. Derighetti nous informe que la Suisse vient de verser cette contribution pour l'année 2019 et que le budget des prochaines années versées par la communauté internationale sera voté dans 2 ans.

Sa collaboratrice, Madame Justine Keller, à travers les différentes sources et les informations fournies par leurs partenaires sur place, est consciente de la dégradation de la situation et nous assure que le DFAE saisit toutes les occasions pour faire pression sur Israël afin de l'amener à respecter la IVème Convention de Genève dont la Suisse est dépositaire.

Je reformule la demande contenue dans le texte de la pétition : la politique de répression menée par Israël ne peut se justifier par la nécessité du maintien de la sécurité des citoyens israéliens et/ou des colons. Son but premier est de déstructurer les familles de ces enfants emprisonnées. A moyen terme, c'est l'avenir de ces enfants qui est hypothéqué . C'est l'avenir d'un peuple qui est menacé.

Nous réitérons notre demande : que le DFAE, conscient de la gravité de la situation, use de tous les moyens dont la Suisse dispose pour amener la puissance occupante à respecter les Conventions internationales et en particulier la Convention des Droits de l'Enfance. L'entrevue s'est terminée à 13h30. Françoise Fort